

Moltedo quitta la vie publique en l'an VI. Le 25 frimaire de la même année, un frère de Jean-André-Antoine Moltedo fut nommé par le Directoire consul de France à Smyrne, d'où il passa presque aussitôt à Rhodes, en la même qualité. En 1793, il se rendit, comme commissaire du gouvernement, près du dey d'Alger qui, sans égard pour son titre, le fit arrêter. Ce ne fut qu'à la suite d'une longue et rigoureuse captivité que Moltedo rentra en France. Il devint alors (5 germinal an XII) directeur des droits réunis du département des Alpes-Maritimes, fut nommé, en 1811, conseiller à la cour impériale d'Ajaccio, et occupa ce poste jus qu'à la seconde Restauration.

MONACO (HONORÉ-GABRIEL GRIMALDI, DUC DE VALENTINOIS, PRINCE DE), pair de France, né à Paris le 13 mai 1773, mort à Paris le 2 octobre 1841, prince héréditaire de Monaco, chevalier du Mérite militaire de Wurtemberg, grand-croix du Mérite civil de Bavière, émigra avec sa famille à la Révolution; il rentra en France sous le Consulat. Il se rallia à la cause impériale, devint chevalier de la Légion d'honneur, aide-de-camp de Murat, puis premier écuyer de l'impératrice Joséphine. Le traité de Paris (1814) le remit en possession de sa principauté héréditaire. Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et se tint à l'écart durant les Cent-Jours. Le 20 novembre 1815, sa principauté fut placée sous la protection du roi de Sardaigne, Emmanuel I^{er}, qui reconnut, le 8 novembre 1817, la souveraineté d'Honoré V. Ce prince n'est connu que par son ouvrage sur : *Le paupérisme en France et les moyens d'y remédier* (1839), et par une monnaie de billon, frappée à son effigie, qui se répandit si vite dans le midi de la France que Louis-Philippe dut en interdire la circulation. Il mourut sans enfant; ce fut son frère, Ferdinand, qui lui succéda.

MONCEL (ALEXANDRE-HENRY-ADÉODATE, COMTE DU), député de 1815 à 1816, de 1827 à 1830, pair de France, né à Halleville (Manche) le 6 décembre 1784, mort au château de Martinvast (Manche) le 20 octobre 1861, « fils du légitime mariage de haut et puissant seigneur Jean-François, comte du Moncel, brigadier des armées du roy et capitaine au régiment des gardes françaises, et de haute et de puissante dame Marie-Anne du Mérigot de Sainte-Fère », suivit la carrière des armes, entra à l'École polytechnique en 1804, puis à l'École d'application de Metz en 1806, d'où il sortit. L'année suivante, officier du génie. Envoyé d'abord à Cherbourg, il alla à la grande armée au moment de la campagne de 1809, reçut le baptême du feu à Abensberg, assista à Essling, et se distingua à Wagram dans l'état-major de Masséna. En 1810, il fut attaché à l'armée de Hollande, puis renvoyé à Cherbourg, et, en 1812, de nouveau rappelé à la grande armée, et versé dans le génie du 10^e corps, sous les ordres de Macdonald. Il assista à la prise de Dunébourg, manœuvra sur la ligne d'opération de Riga, et suivit la retraite des troupes sur l'Oder après la défection d'York et du contingent prussien. En 1813, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, devint chef d'état-major du corps de Vandamme, fut nommé chef de bataillon après Kulm, resta à Dresde avec Gouvion-Saint-Cyr, et fut compris dans la capitulation que ce général signa le 11 novembre. À la première Restauration, du Moncel devint directeur du génie et fut attaché en cette qua-

lité à la maison militaire du roi. Après les Cent-Jours, il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Manche, avec 115 voix (171 votants, 276 inscrits); il ne se fit pas remarquer à la Chambre dans la minorité ministérielle, reprit, en 1816, ses fonctions militaires, et fut de nouveau élu député, par le grand collège de la Manche, le 24 novembre 1827, avec 132 voix (239 votants, 357 inscrits). Il appuya le ministère libéral de M. de Martignac, et renonça à la politique après les événements de 1830. Lieutenant-colonel du génie depuis le 1^{er} janvier 1824, il fut, en 1832, appelé par intérim à la direction du génie à Cherbourg, et présenta au roi le nouveau projet de fortification du port. Directeur titulaire et colonel le 31 décembre 1835, maréchal de camp le 9 avril 1843, pair de France le 21 juillet 1846, il fut mis d'office à la retraite, comme général de brigade, le 8 juin 1848. Il se retira alors dans la Manche, et devint, en 1850, directeur de la ferme-école de Martinvast, membre du conseil général de l'agriculture en 1852, et du conseil général du département. Son fils Théodore-Achille-Louis du Moncel s'est fait dans les sciences physiques et dans l'archéologie un nom distingué.

MONCEY (CLAUDE-MARIE-JOSEPH JEANNOT, BARON DE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, frère du suivant, né à Besançon (Doubs) le 30 mars 1764, mort à Boulaucourt (Seine-et-Marne) le 8 novembre 1828, « fils du sieur François-Antoine Jeannot (Moncey), avocat au parlement, et de dame Marie-Elisabeth Guillaume, » suivit, comme son frère, la carrière militaire. Il avait le grade de chef d'escadron lorsqu'il fut, le 10 août 1810, élu par le Sénat conservateur député du Doubs au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. M. Moncey, créé baron de l'Empire le 25 février 1813, se rallia à la déchéance de Napoléon.

MONCEY (BON-ADRIEN JEANNOT DE), DUC DE CONEGLIANO, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Moncey (Doubs) le 31 juillet 1754, mort à Paris le 20 avril 1842, frère du précédent, s'échappa à quinze ans du collège pour s'engager dans le régiment de Conti. Son père acheta son congé, mais, peu de temps après, le 15 septembre 1769, Bon-Adrien s'engagea de nouveau dans les grenadiers du régiment de Champagne et fit la campagne des côtes de Bretagne en 1773. Son père le racheta une seconde fois et le fit venir à Besançon pour étudier le droit; mais son irrésistible vocation l'emporta encore : il s'engagea dans le corps privilégié des gendarmes de Lunéville, passa, le 20 août 1778, avec son grade de sous-lieutenant, dans la légion de Nassau-Siegen, et devint lieutenant, puis capitaine (12 avril 1791). Partisan de la Révolution, il fut nommé, en octobre 1792, chef du bataillon des chasseurs Cantabres à l'armée des Pyrénées occidentales. Il s'y distingua, notamment à l'affaire des Aldudes et à la défense du camp d'Hendaye, et fut légèrement blessé à Roncevaux. Ces brillants faits d'armes lui valurent le grade de général de brigade. Ayant montré, au conseil de guerre tenu en juillet 1794, plus de confiance que le général Muller commandant en chef, il préconisa l'offensive, vit ses idées en partie adoptées, et fut nommé général de division et placé à la tête de l'aile gauche. Il exécuta très heureusement les mouvements qu'il avait conçus, occupa la vallée de Bastan, Fontarabie, Saint-Sébastien, et se distingua au siège de Tolosa. Le 9 août 1794, il remplaça le général Muller comme commandant en chef; il répondit à cette

promotion par la victoire de Villanova qui nous livra la Navarre. L'année suivante, après avoir battu les Espagnols sous Tolosa, à Villaréal et à Eyber, il conclut à Saint-Sébastien un armistice, préliminaire du traité de Bâle. L'année suivante, il commanda l'armée des côtes à Brest, puis la 11^e division militaire à Bayonne (1^{er} septembre 1796). Partisan de Bonaparte, il passa alors à Lyon, à la tête de la 15^e division militaire. Peu de temps après, des rapports de police le signalèrent comme royaliste; les agents des Bourbons le traitaient du moins comme tel et le désignaient, dans leurs rapports, sous le surnom « Laurens 1262 ». Bien qu'il fût étranger à ces menées, le Directoire le destitua (1797). Il vécut deux ans dans une obscurité retraite, vint à Paris solliciter la justice qui lui était due, et, à force d'instances, fut rappelé à l'activité le 2 septembre 1799; dans une lettre du 15 novembre suivant, à Berthier, il se plaignait de n'avoir encore reçu ni destination, ni traitement. Cette disgrâce lui fut comptée par les Bourbons en 1814, qui lui en surent autant de gré que s'il l'avait méritée. Au moment de la campagne d'Italie, en 1800, Moncey reçut l'ordre d'amener, à petites journées, 20,000 hommes de l'armée du Rhin par le Saint-Gothard. Après Marengo, il occupa la Valteline, se joignit à l'armée des Grisons, et, à la paix de Lunéville, commanda les départements de l'Oglio et de l'Adda; en 1801, il fut rappelé à Paris pour y exercer les fonctions d'inspecteur de gendarmerie. Après avoir accompagné Bonaparte dans les Pays-Bas en 1803, il fut nommé maréchal de France le 19 mai 1804, grand-cordon de la Légion d'honneur le 2 février 1805, et créé duc de Conéglano le 2 juillet 1808. Pendant ce temps, il resta chargé de commandements militaires de seconde ligne. Il prit cependant une part active à la campagne d'Espagne en 1808 et 1809, occupa la province de Valence et se distingua d'une manière particulière à l'assaut de Saragosse où il faillit être tué par un moine. En 1811, il rentra en France où il eut à organiser des divisions de réserve destinées à l'armée du Nord. Il ne participa pas à la campagne de Russie, qu'il n'approuvait pas, mais reçut, le 14 janvier 1814, le commandement en second de la garde nationale de Paris à laquelle l'empereur confiait l'impératrice et le roi de Rome. En cette occasion, en effet, Moncey montra un réel courage. L'adresse qu'il remit à l'empereur au nom de la garde nationale ne fut pas une vaine déclamation; avec les quelques mille hommes dont il disposait, et qu'il disposa sur les hauteurs de Belleville et des Batignolles, il tint aussi longtemps qu'il put contre l'écrasante supériorité numérique des alliés, et combattit avec une bravoure héroïque sur la place Clichy, où se dresse aujourd'hui sa statue. Après la capitulation, il rassembla aux Champs-Élysées les débris des troupes et les conduisit à Fontainebleau, d'où il adressa son adhésion au rappel des Bourbons. Louis XVIII le maintint dans ses fonctions d'inspecteur de la gendarmerie, et le nomma chevalier de Saint-Louis et pair de France (4 juin 1814). Lorsque l'empereur débarqua au golfe Jouan, Moncey adressa aux troupes une proclamation leur rappelant simplement le serment qu'elles avaient prêté au roi; il n'en fut pas moins nommé pair, le 2 juin 1815, accepta cette dignité, mais ne prit aucune part à la campagne de Belgique et n'exerça aucun commandement actif. Au retour de Gand, Louis XVIII le raya de la liste des pairs. Nommé, en août 1815, président

du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, il refusa cette fonction par une lettre au roi restée célèbre : « Sire, placé dans la cruelle alternative de désobéir ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'en expliquer à Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable; votre justice et l'équité de ses juges en répondront à la postérité qui pèse dans la même balance les rois et les sujets. Eh quoi! le sang français n'a-t-il pas déjà assez coulé?... etc. » Ce refus lui valut une disgrâce; suspendu de ses fonctions, il fut enfermé à Ham. Mais le roi ne l'y laissa pas longtemps, le rétablit, le 14 juillet 1816, dans ses honneurs et dignités, et le rappela à la Chambre des pairs le 5 mars 1819. L'année suivante (5 avril 1820), Moncey devint en outre gouverneur de la 9^e division militaire. En 1823, au moment de la guerre d'Espagne, il fut mis à la tête du 4^e corps, envahit la Catalogne, battit plusieurs fois Mina, et s'empara de Barcelone et de Tarragone. Après la campagne, il exerça les fonctions d'inspecteur général. Nommé, en 1833, gouverneur des Invalides, en remplacement du maréchal Jourdan, il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

MONCORPS DUCHESNOY (JEAN-BAPTISTE-LAZARE-RENÉ, COMTE DE), député en 1789, né à Lévis (Yonne) le 12 juillet 1723, mort à une date inconnue, « fils de messire Charles-Lazare de Moncorps, chevalier, seigneur de Lévis et du Chesnoy, et de dame Anne-Renée d'Assigny », était ancien capitaine de dragons, lorsqu'il fut élu, en mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Auxerre. Hostile à la Révolution, il protesta contre la délibération par tête par la lettre qui suit :

« Je soussigné le C. de Moncorps, député de la noblesse au bailliage d'Auxerre, déclare que par l'article sept de mes cahiers il m'est enjoint d'opiner par ordre et non pas par teste et que d'après ce mandat il ne m'est pas permis de prendre part aux délibérations des États-Généraux j'usqua ce que mes cometants maie envoié de nouveaux pouvoirs chose que je leur ait demandé il i a quel que jours je demande acte aux Etats de ma présente déclaration.

A Versaille cebente juin 1789.

LE C. DE MONCORPS.»

Le comte de Moncorps n'eut qu'un rôle parlementaire très effacé, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

MONDÉNARD (ADOLPHE-JOSEPH DE), député de 1835 à 1839, né à Fieux (Lot-et-Garonne) le 26 janvier 1839, fut reçu licencié en droit à Paris, et se mêla, vers 1860, aux tentatives d'opposition de la jeunesse des Ecoles contre l'Empire, dans les journaux le *Quartier-Latin*, la *Jeune France*, la *Voix des Ecoles*, etc. Après le 4 septembre, il dirigea, dans son département, le *Réveil du Lot-et-Garonne*, puis, après la disparition de ce journal (1878), il fonda la *Constitution*, et passa, en 1880, à la rédaction de l'*Indépendant de Lot-et-Garonne*. En cette qualité il contribua à l'organisation du parti opportuniste dans ce département. Conseiller général, conseiller municipal de Fieux, officier d'académie et grand propriétaire, il s'occupa beaucoup de viticulture et favorisa l'emploi des cépages américains, en faveur desquels il a publié : *Petit manuel de viticulture franco-américaine*. Un incendie l'ayant en

partie ruiné, il devint receveur de l'établissement des Jeunes-Aveugles et Sourds-Muets à Paris. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Lot-et-Garonne, il fut élu, au second tour, le 18 octobre, député de ce département, le 5^e et dernier, par 43,119 voix (86,457 votants, 101,508 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, combattit le cabinet Rouvier, vota l'expulsion des prêtres, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MONESTIER (PIERRE-LAURENT), député en 1791, membre de la Convention, né à Séverac (Aveyron) le 25 septembre 1755, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) en 1800, était, avant la Révolution, homme de loi à Banassac (Lozère). Ce département l'envoya, le 5 septembre 1791, le 1^{er} sur 5, siéger à l'Assemblée législative. Il prit peu de part aux délibérations et vota avec la majorité. Réélu, le 6 septembre 1792, le 5^e et dernier, député de la Lozère à la Convention, « à la pluralité des voix sur 219 votants », il prit place parmi les modérés, et exprima, lors du procès de Louis XVI, l'opinion suivante : « J'émettrai mon opinion comme juge et comme législateur. Comme juge, je trouve dans le code pénal la peine de mort contre les conspirateurs; comme législateur, je vote pour la mort, en demandant que la peine ne soit appliquée qu'à la paix. » Envoyé en mission dans le Lot-et-Garonne, il poursuivit les nobles et porta contre les prêtres l'arrêté suivant (d'Agen, 25 germinal an II) : « A dater de la publication du présent arrêté, tous les ci-devant prêtres et ministres d'un culte quelconque, qui, en public ou en particulier, par des propos, des actions ou de toutes autres manières, exciteront les citoyens au fanatisme, distrairont le peuple du culte de la Raison et de la célébration des décades, seront mis en état d'arrestation et poursuivis. » Après la session, il revint dans la Lozère comme commissaire du Directoire près l'administration du département, fonctions qu'il conserva jusqu'au coup d'Etat de brumaire. Il mourut quelques mois après, à 45 ans.

MONESTIER (BENOIT-JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, né à la Sauvetat (Haute-Loire) le 31 octobre 1745, mort à la Saigne (Puy-de-Dôme) le 29 novembre 1820, était, avant 1789, chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont. Nommé, en 1791, premier vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Clermont, il fut élu, le 7 septembre 1792, député du Puy-de-Dôme à la Convention, le 10^e sur 12, à la pluralité des voix (579 votants). Il siégea à la Montagne et se prononça dans le procès du roi, contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Au 2^e appel nominal il répondit : « Comme une grande partie de mes commettants ont fait passer à la Convention nationale plusieurs adresses par lesquelles ils vous expriment qu'ils désirent que vous jugiez sans appel au peuple, je dis non. » Et au 3^e appel nominal : « Mon désir eût été que Louis ne fût pas coupable, mon plaisir serait de lui pardonner. Mon devoir est d'être juste et d'obéir à la loi. Je vote pour la mort. » Quelque temps après, il abdiqua une première fois ses fonctions ecclésiastiques à la

tribune de la Société populaire, et une seconde fois, au comité de l'instruction publique, en renonçant au culte catholique et à la retraite que la loi lui accordait; il chargea son frère de déposer à la maison commune « ses papiers papistiques ». Adversaire déclaré des Girondins, il s'opposa, après leur chute (31 mai 1793), à ce que l'Assemblée prit connaissance de la protestation de Vergniaud arrêté. Envoyé en mission à Tarbes, il y poursuivit avec rigueur les contre-révolutionnaires. Ayant reçu une chanson de la part des femmes détenues dans les prisons de la ville, il eut peur d'être compromis, et prit un arrêté : « Considérant que les politesses qui nous sont adressées et le motif gratuit et tout gratuit de confiance sur lequel ce procédé est basé, pourraient laisser penser à des malveillants et à des calomniateurs que nous avons un seul instant laissé échapper de nos mains montagnardes la masse révolutionnaire... Déclarons que le comité de surveillance est coupable de négligence dans la police des maisons de réclusion... » (mars 1794). Un peu plus tard, il ordonna au maire de Tarbes d'aller, en écharpe, faire ouvrir toutes les boutiques le jour de Pâques (6 avril), « de dissiper tous les groupes de fainéants, de riches, de fanatiques, de citoyens mâles ou femelles, hébétés d'anciennes habitudes... etc. » Il défendit le régime révolutionnaire même après le 9 thermidor, et devint bientôt suspect à la nouvelle majorité. Décrété d'arrestation le 13 prairial an III, comme « terroriste », pour avoir pris part aux mouvements de prairial contre la Convention, il fut en outre accusé de « s'être entendu avec un agent des fourrages de l'armée, pour dilapider en commun. » Mais l'amnistie du 4 brumaire suivant le rendit à la liberté. Monestier fut nommé président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, puis (1800) exerça les fonctions de notaire qu'il dut cesser en 1814, ayant été frappé de cécité. Lors de la promulgation de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, le préfet du Puy-de-Dôme délégua le Dr Blatin pour constater la cécité de Monestier, qui d'ailleurs ne fut pas autrement inquiété, étant resté complètement étranger à la politique pendant les Cent-Jours.

MONET (JULES-ALEXANDRE-CORNÉLIE), représentant en 1849, né à Paris le 10 avril 1810, était maire de Nancy, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, par les conservateurs-monarchistes de la Meurthe, représentant à l'Assemblée Législative, le 6^e sur 9, par 37,835 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits). M. Monet prit place à droite, et opina avec la majorité : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne soutint pas la politique particulière de l'Elysée, et, lorsque le commandant de gendarmerie Saucerotte envahit l'Assemblée au coup d'Etat de décembre, à la tête des soldats, M. Monet l'avertit de l'attentat qu'il commettait, et lui lut l'article 18 de la Constitution qui qualifiait ce crime de haute trahison. M. Monet renouça dès lors à la vie politique.

MONGE (GASPARD), COMTE DE PÉLUSE, ministre, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Beaune (Côte-d'Or) le 10 mai 1746, mort à Paris le 23 juillet 1818, fils d'un marchand ambulancier qui ne dédaignait pas d'aigniser les couteaux et les ciseaux des ménagères bourgeoises,

a dit Arago, fit de brillantes études au collège de Beaune où ses maîtres l'avaient surnommé *puer aureus*, s'adonna surtout aux applications scientifiques, construisit, à 14 ans, une pompe à incendie supérieure à celles dont on faisait alors usage, et fut appelé à Lyon, par les Oratoriens, pour y professer la physique. On voulait le faire entrer dans l'ordre, mais les conseils de son père le ramenèrent à Beaune. Il y occupa ses loisirs au levé topographique de la ville. Ce travail fut remarqué par le lieutenant-colonel du génie Vignau, qui proposa au jeune Monge de le faire entrer à l'École du génie à Mézières. Il accepta et, peu de temps après, chargé d'un calcul dont les éléments avaient été fournis par les professeurs de l'École, il put présenter au commandant supérieur un travail qui contenait en germe la plupart de ses découvertes en géométrie descriptive. Nommé répétiteur de mathématiques, en remplacement de Bossut, il échangea ces fonctions, en 1772, contre celles de professeur, comme successeur de l'abbé Nollet. Admis à l'Académie des Sciences en 1780, il fut nommé, en 1783, en remplacement de Bezout décédé, examinateur des « gardes du pavillon » (élèves de marine) et publia, jusqu'au moment où contre son gré il entra dans la politique, nombre de travaux importants : *Sur le calcul intégral des équations aux différences partielles* (1784), dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, un *Traité élémentaire de statique à l'usage des collèges de la marine* (1785), *Sur le système général des poids et mesures* (1789), avec Lagrange et Borda ; enfin les premiers volumes d'un *Dictionnaire de physique de l'Encyclopédie méthodique*... Le 12 août 1792, Monge fut appelé au poste de ministre de la Marine ; il occupa ces fonctions jusqu'au 13 avril 1793, et mit tout en œuvre pour réorganiser les arsenaux et la flotte. Avec Berthollet et Fourcroy, il fit transformer le bronze des cloches en canons, indiqua un moyen pratique de produire l'acier, ordonna de recueillir les salpêtre dans les caves, etc. Il publia : *Description de l'art de fabriquer des canons, fait en exécution de l'arrêt du comité de salut public du 18 pluviôse an II* (1794), et *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier*. Après sa sortie du ministère, il recueillit, dans une maison louée à cet effet, quelques élèves destinés au génie civil, à l'armée et à la marine, et leur donna des leçons de mathématiques, de géographie et de physique. Cet établissement devint, le 7 vendémiaire an III, l'École centrale des travaux publics, et plus tard l'École polytechnique. Le 9 brumaire suivant, Monge fut nommé professeur à l'École normale. Après y être resté pendant les années 1794 et 1795, il fit partie de la commission chargée de recevoir et de conserver les monuments recueillis pendant la campagne de 1796. Présenté au général en chef : « Permettez-moi, lui dit Bonaparte, de vous remercier de l'accueil qu'un jeune officier d'artillerie reçut, en 1792, du ministre de la Marine. Cet officier lui a conservé une profonde reconnaissance : il est heureux de vous présenter une main amie. » Depuis cette époque, Monge et Bonaparte se lièrent étroitement, et, en témoignage d'estime particulière, le général en chef de l'armée d'Italie chargea Monge et Berthollet de porter à Paris la ratification du traité de Campo-Formio. Quelques mois plus tard, Monge, Daunou et Florent furent envoyés à Rome pour y appliquer la Constitution de l'an III, et pour choisir les monuments des arts, des sciences et des lettres cédés à la Ré-

publique en vertu de l'armistice du 23 mai 1796. Dans une lettre à sa femme, datée de Rome le 6 fructidor an IV, Monge se plaignait « de la lenteur calculée que mettait le pape à en remplir les conditions, dans l'espoir d'un revers de l'armée française ». A son retour, il dut adresser aux ministres la lettre qui suit : « Citoyens ministres, j'ai été compris sur la liste des émigrés du département des Ardennes, où l'on est sur le point de vendre un petit bien appartenant à ma femme. Comme il est de notoriété publique que, quand la liste a été formée, j'étais ministre de la Marine, je vous prie de prononcer que le bien que je possède ne doit pas être considéré comme propriété nationale. » Elu, le 23 germinal an VI, député au Conseil des Anciens par le département des Bouches-du-Rhône, avec 99 voix (123 votants), et, le 27 du même mois, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, par 217 voix (274 votants), il siégea peu, car Bonaparte l'emmena avec lui en Égypte. Chargé de réunir une flottille équipée à Gènes, Monge ne rallia l'armée qu'en vue de Malte. Après la prise d'Alexandrie à laquelle il participa comme un simple soldat, il s'embarqua, avec Berthollet, sur des bateaux qui devaient remonter l'un des bras du Nil. Cette expédition n'était pas sans péril, et l'on essuya plusieurs fois le feu des mamelucks. Le 14 juillet 1799 même, plusieurs barques furent prises et leurs équipages massacrés. Enfin on rejoignit Bonaparte le 21 juillet, le lendemain de la bataille des Pyramides, et Monge et Berthollet furent chargés de recueillir les objets précieux et rares qui se trouvaient au Caire. Peu de jours après, quand Bonaparte fonda l'Institut d'Égypte, Monge fut appelé à le présider. Il publia, en cette qualité, dans le nouveau journal *la Décade égyptienne*, la première explication scientifique du mirage. Il accompagna ensuite le général en chef à la recherche du canal que les Pharaons avaient fait creuser entre le Nil et la mer Rouge, commença même quelques travaux de sondage, et suivit Bonaparte en Syrie. Au cours de cette expédition, Monge contracta une fièvre pernicieuse qui mit ses jours en danger. Le 22 août, il s'embarqua sur le *Muiron* avec Bonaparte, en route pour la France. Pendant la traversée, on crut apercevoir des voiles anglaises ; Bonaparte, ne voulant pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis, chargea Monge de mettre le feu aux poudres, si l'on était attaqué. Le 9 octobre 1799, sans autre incident, ils débarquèrent à Fréjus. De retour à Paris, Monge publia l'édition fondamentale de sa *Géométrie descriptive*, qui avait d'abord paru dans le *Journal des séances de l'École normale*. Après le 18 brumaire, il fut nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, puis membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand-officier de l'ordre le 25 prairial suivant. Directeur de l'École polytechnique en 1802, créé comte de Péluze le 26 avril 1808, en souvenir de ses travaux dans l'isthme de Suez, Monge fut maintenu sous la première Restauration dans ses honneurs et dignités. Mais il accepta aux Cent-Jours la pairie impériale (2 juin 1815), et Louis XVIII, au retour de Gand, le raya de la liste des membres de l'Institut et du personnel de l'École polytechnique. Monge mourut en 1818. L'aînée de ses deux filles épousa M. Marey, dont le fils fut autorisé par Napoléon III à s'appeler Marey-Monge, comte de Péluze ; une autre se maria avec M. Eschassériaux, député à la Convention et au Corps législatif. En outre des ouvrages déjà cités, Monge a pu-

blié: *Cours de stéréotomie*, dans le *Journal de l'École polytechnique* (1794); *Précis des leçons sur le calorique et l'électricité* (1805); *Application de l'analyse à la géométrie* (1795 et 1807); *Application de l'algèbre à la géométrie* (1809). Il a aussi collaboré à la *Correspondance polytechnique* et aux *Annales de chimie*.

MONGEZ (ANTOINE), membre du Tribunal, né à Lyon (Rhône) le 20 janvier 1747, mort à Paris le 30 juillet 1835, entra dans les ordres (chanoines réguliers de Sainte-Geneviève), s'occupa activement d'archéologie et eut la garde d'un cabinet d'antiques. Plusieurs ouvrages et mémoires dont il fut l'auteur : *l'Histoire de Marguerite d'Écosse* (1777), une dissertation sur les Noms et les attributions des divinités infernales, le *Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, l'explication des tableaux de la galerie de Florence, l'avaient mis en relief et lui avaient valu maintes récompenses de l'Institut, quand éclata la Révolution. Zélé partisan des idées nouvelles, Mongez se lia avec David, partagea son enthousiasme révolutionnaire, et fut nommé, en 1792, commissaire de la République auprès de l'administration des monnaies. Ses *Considérations sur les monnaies* (1796) le firent admettre à l'Institut. Membre du Tribunal, le 4 nivôse an VIII, il y siégea jusqu'en 1802, fut confirmé, le 2 vendémiaire an XI, dans le poste de commissaire près la Monnaie de Paris, reçut le titre d'administrateur des monnaies le 24 frimaire an XII, et le conserva pendant vingt-trois ans. Il a été un des promoteurs du nouveau système monétaire. Éliminé de l'Institut en 1816, il y fut réélu en 1818. Destitué de ses fonctions à la Monnaie par le ministre Villele en 1827, il fut réintégré en 1830. On doit à Mongez un très grand nombre d'écrits : il n'a pas donné moins de quarante-huit mémoires à l'ancienne et à la nouvelle collection des mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

MONGIN. — Voy. MONTROL (DE).

MONIER (JOSEPH-CHARLES-ANDRÉ-HENRI), représentant en 1871, né à Orange (Vaucluse) le 3 septembre 1807, mort le 6 septembre 1873, étudia le droit et exerça dans son pays natal la profession d'avocat. Républicain modéré, M. Monier sollicita le 17 septembre 1848, en remplacement de Perdiguier, qui avait opté pour la Seine, les suffrages des électeurs de Vaucluse; mais il ne réunit que 4,576 suffrages, contre 12,073 à M. Alph. Gent, républicain de nuance plus accentuée, élu, et 9,322 à M. de Raoussat-Boulbon, monarchiste. Il se tint à l'écart sous l'Empire. Après 1870, il songea de nouveau à se porter candidat; les opérations électorales du 8 février 1871 dans Vaucluse ayant été annulées en bloc, il fut inscrit, le 2 juillet suivant, sur la liste républicaine, et élu représentant de ce département, le 1^{er} sur 5, par 34,588 voix (60,637 votants, 80,441 inscrits). Il siégea à gauche, soutint le gouvernement de Thiers, se prononça contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour à Paris, contre la chute de Thiers au 24 mai, et mourut le 6 septembre 1873. Il fut remplacé comme député par Ledru-Rollin.

MONIER DE LA SIZERANNE (JEAN-PAUL-ANGE-HENRI), député de 1837 à 1848, et de 1852 à 1863, sénateur du second Empire, né à Tain (Drôme) le 31 janvier 1797, mort à Nice (Alpes-

Maritimes) le 6 janvier 1878, d'une ancienne famille du Dauphiné, fut élevé sous les yeux de sa mère, et ses études terminées, fut admis dans les gardes-du-corps du roi (1815). Une fracture du bras droit l'obligea de renoncer à la carrière militaire; il revint à son château de Beansemblant, près de Tain, et fut nommé capitaine aide-de-camp du capitaine d'Urre général inspecteur de gardes nationales de la Drôme, grade qu'il conserva jusqu'au licenciement des états-majors (30 septembre 1818). M. Monier de la Sizeranne se dévoua alors aux intérêts de la région où il possédait de vastes propriétés, et s'occupa de littérature. En 1817, il avait fait représenter à Lyon une tragédie en cinq actes et en vers: *Virgine*; le 8 février 1826, le Théâtre-Français joua un nouvel ouvrage de lui, en trois actes et en vers, *L'Unité des deux âges*, qui fut bien accueilli et, le 23 septembre 1830, une nouvelle pièce, *Corinne*, qui, avant d'affronter le feu de la rampe, avait recueilli les suffrages flatteurs du salon de Mme Récamier. En 1831, les gardes nationaux de Tain le choisirent pour chef de bataillon: il fut décoré l'année suivante, pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique dans la Drôme, et élu conseiller général de Tain en 1836; il siégea jusqu'au 4 septembre 1870 dans l'assemblée départementale, qu'il présida pendant trente-cinq ans. Candidat à la députation, le 21 juin 1834, dans le 1^{er} collège de la Drôme (Valence), il avait échoué avec 38 voix contre 196 à l'élu, M. Béranger; mais il se représenta, avec succès, le 4 novembre 1837, dans le 3^e collège du même département (Die), et fut élu, par 134 voix sur 210 votants et 234 inscrits; il prit place au centre-gauche, parla sur la conversion des rentes, et fut successivement réélu: le 2 mars 1839, par 134 voix sur 211 votants; le 9 juillet 1842, par 161 voix sur 208 votants et 274 inscrits, contre 43 à M. Corréard; le 1^{er} août 1846, par 197 voix sur 263 votants et 336 inscrits, contre 64 à M. Thomé. Il prit une part active aux travaux parlementaires et porta la parole sur le projet d'adresse de janvier 1840, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les fortifications de Paris, sur les incompatibilités, contre les wagons découverts de 3^e classe, pour la proposition sur les députés fonctionnaires, sur les pensions, sur les tarifs postaux, etc., fit partie des commissions du budget, des chemins de fer, de la réforme postale, déposa un amendement en faveur de la Pologne, etc. Bien qu'hostile à la politique de Guizot, il refusa de prendre part au banquet réformiste de Valence en 1847, et déclina toute candidature à l'Assemblée constituante de 1848. Candidat officiel aux élections du 29 février 1852 au nouveau Corps législatif, il fut élu député de la 2^e circonscription de la Drôme, par 19,456 voix sur 21,434 votants et 30,667 inscrits, contre 1,783 à M. Dubouchage. Il protesta contre la confiscation des biens de la famille d'Orléans, fut président de la commission et rapporteur de la loi de dotation de l'armée (mars 1855), du projet de loi sur l'abaissement de la taxe des lettres de Paris pour Paris, rapporteur du projet de garantie de l'emprunt ottoman (10 juillet 1855) et décoré à cette occasion du Medjidié. Réélu, le 22 juin 1857, par 17,706 voix sur 19,775 votants et 31,148 inscrits, contre 2,053 à M. Curnier, ancien représentant, il s'éleva contre les grands travaux exécutés à Paris avec les ressources de la France, «quand tant de départements et de villes sont obligés, faute d'argent, d'ajourner d'argentées améliorations», et soutint l'amendement des

, qui introduisait dans l'adresse une réserve formelle en faveur du pouvoir temporel du pape. Il demanda aussi qu'on imposât aux compagnies de chemins de fer une troisième voie pour le transport des marchandises ; c'est à ses instances réclamations que furent dues l'uniformité de la taxe des lettres, l'application du système anglais des timbres-poste et la découpe en poinçonné qui permet de les séparer aisément. Élevé, le 7 mai 1863, à la dignité de sénateur (il était alors maire de Tain), il siégea avec indépendance dans la majorité dynastique, réclama un congrès pour régler le conflit entre le papauté et le royaume d'Italie, parla sur le recrutement de l'armée, présida plusieurs commissions, demanda la transformation en une taxe communale du casuel des prêtres, et déclara que le gouvernement était assez fort pour doter le pays d'institutions constitutionnelles. L'empereur lui confia le titre héréditaire de comte par décret du 26 mars 1866, avec les armes des Chastaing de la Sizeranne dont Louis-Philippe l'avait autorisé à relever le nom. La révolution du 4 septembre 1870 rendit à la vie privée M. Monier de la Sizeranne, qui refusa désormais toute candidature, tant au conseil général de la Drôme qu'au Sénat. Ses œuvres complètes ont été publiées en 3 volumes in-8° (1872). M. Monier de la Sizeranne a laissé en portefeuille des notes curieuses sur les personnages et sur l'histoire de son temps.

MONIER DE LA SIZERANNE (LOUIS-FERNAND, COMTE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris le 9 février 1835, fils du précédent, propriétaire, fut élu, le 24 mai 1869, avec l'appui du gouvernement impérial, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Drôme: il avait réuni 12,107 voix (26,334 votants, 30,771 inscrits), contre 8,353 à M. Crémieux, 4,379 à M. de Bernou et 1,470 à M. Berger. Il prit place dans la majorité dynastique, vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et reentra dans la vie privée en 1870. Depuis lors, il fit, à diverses élections législatives, des tentatives infructueuses: le 20 février 1876, il échoua dans la 2^e circonscription de Valence avec 6,497 voix contre 10,367 à l'élu républicain, M. Servan, et 575 à M. de Marcieu. Le 16 septembre de la même année, il réunit, à une élection partielle, 6,731 voix contre 10,196 à l'élu républicain M. Christophle; il s'agissait de remplacer M. Servan, décédé. Le 14 octobre 1877, candidat officiel du Maréchal, il n'obtint que 7,425 suffrages contre 11,394 à M. Christophle, député sortant.

MONIS (ERNEST-ANTOINE-EMMANUEL), député de 1885 à 1889, né à Châteauneuf (Charente) le 23 mai 1846, avocat à Cognac, conseiller municipal de cette ville et conseiller d'arrondissement, se mêla activement à l'organisation du parti républicain dans la Charente, et lutta contre l'influence de M. Cunéo d'Ornano; dans la période du 16 mai, il plaida plusieurs fois pour les journalistes républicains de la région. Ayant épousé, en 1879, une jeune fille de Bordeaux, il se fixa dans cette ville, s'y fit inscrire au barreau et y acquit de la réputation. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Gironde, il fut élu député de ce département, le 6^e sur 11, par 88,872 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine, soutint les ministères Rouvier et Tirard, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour

le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes: il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et il est porté absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger.

MONJARET DE KERJÉGU (FRANÇOIS-FÉLIX-AIMÉ), député de 1824 à 1830, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) le 22 juillet 1781, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 12 janvier 1863, marchand de toiles et maire de sa ville natale, fut élu député du 1^{er} arrondissement électoral des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), le 25 février 1824, par 197 voix (287 votants, 297 inscrits), contre 49 voix à M. Royer-Collard et 34 à M. Sébert, négociant. Il prit place au centre, fut décoré, et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 156 voix (265 votants, 287 inscrits), contre 102 voix à M. Beslay. Il ne se fit point remarquer à la Chambre où il vota toujours avec la majorité royaliste, soutint le ministère Martignac et signa l'adresse des 221. Il reentra dans la vie privée à la dissolution de la Chambre par le ministère Polignac (1830).

MONJARET DE KERJÉGU (FRANÇOIS-MARIE-JACQUES), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, fils du précédent, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) le 1^{er} mars 1809, mort à Paris le 12 février 1882, prit à Brest (1830) la direction d'une maison de commission qu'il céda en 1872. Conseiller général du canton de Scaër (Finistère) depuis 1843, conseiller municipal de Scaër, agriculteur distingué, président du comice agricole, président, à plusieurs reprises, du tribunal de commerce de Brest, consul de Belgique en cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 24 mai 1869, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription du Finistère, par 8,136 voix (18,465 votants, 25,513 inscrits), contre 5,817 à M. Goury de Roslan, et 5,015 à M. de Gasté. Il siégea dans le tiers-parti, fut membre de la commission de la marine marchande, signa la demande d'interpellation des 116, et soutint, le 3 septembre 1870, la proposition de M. Thiers relative à la formation d'un conseil de gouvernement. Élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 13, par 55,342 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits), il prit place à droite, fit partie des commissions du budget et de décentralisation, fut rapporteur (1871) du budget de l'intérieur, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Finistère, le 1^{er} sur 4, par 251 voix (350 votants); il prit place à droite et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie le 23 juin 1877. Il combattit la loi sur l'enseignement, et la politique coloniale du gouvernement. Décédé en février 1882, il fut remplacé, le 5 novembre suivant, par le contre-amiral Halna du Fretay.

MONJARET DE KERJÉGU (JULES-MARIE-AUGUSTE), représentant en 1875 et sénateur de 1876 à 1880, né à Moncontour (Côtes-du-Nord), le 6 octobre 1816, mort à Paris le 23 mars 1880,

frère du précédent, entra à l'École navale en 1831, fut décoré à 16 ans pour faits de guerre, et devint successivement enseigne de vaisseau en 1833, lieutenant de vaisseau en 1843, capitaine de vaisseau le 7 novembre 1850. Il fit les campagnes de la Baltique, où il prit part au bombardement de Kronstadt, celles de Chine et de Cochinchine où il fut blessé, et celle du Mexique. Officier de la Légion d'honneur du 23 juillet 1859, commandeur du 11 mars 1868, contre-amiral du 9 septembre 1872, il se trouvait en disponibilité, quand il fut élu, le 21 février 1875, au second tour, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Flaud, décédé, par 46,956 voix (117,998 votants), contre 41,080 à M. Foucher de Careil, républicain, et 30,816 au duc de Feltré, bonapartiste. Son élection, qui avait été soutenue par le ministère, ne fut cependant validée qu'au mois de juin suivant, après de vifs débats sur les faits de pression électorale qui rappelaient, disaient les républicains, les procédés de l'Empire. Il prit place à l'extrême droite. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur des Côtes-du-Nord, le 3^e sur 4, par 246 voix (483 votants). Il siégea dans le groupe légitimiste et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Admis à la retraite le 27 novembre 1879, il mourut en mars 1880 et fut remplacé, le 19 octobre suivant, par M. de Carné.

MONJARET DE KERJÉGU (LOUIS-MARIE-CONSTANT), député de 1876 à 1880, né à Montcontour (Côtes-du-Nord) le 25 juin 1812, mort à Brest (Finistère) le 14 avril 1880, frère des précédents, agriculteur et propriétaire, directeur de la ferme-école de Kerwozech de Saint-Goazec, où il se livrait particulièrement à l'élevage des chevaux, président de la Société d'agriculture de Brest depuis 1840, maire de Saint-Gravé, fut élu, sans concurrent, le 29 février 1876, sur un programme catholique et constitutionnel, député de la 3^e circonscription de Brest, par 10,663 voix (11,306 votants, 16,924 inscrits). Il prit place à droite et fut l'un des 158 députés qui votèrent l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,135 voix (14,462 votants, 17,324 inscrits), contre 5,281 à M. Morvan, il s'occupa principalement des questions d'instruction publique, défendit l'enseignement des congréganistes, combattit le projet sur la collation des grades et interpella le gouvernement au sujet des écoles des Frères de son département. Officier de la Légion d'honneur du 30 mai 1868. Il mourut subitement, en avril 1880, et fut remplacé, le 6 juin suivant, par Mgr Freppel.

MONMAYOU (HUGUES-GUILAUME-BERNARD-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1757, mort à une date inconnue, était administrateur du département du Lot depuis le 8 septembre 1791, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 5^e sur 10, « à la pluralité des voix. » Il siégea d'abord à la Montagne et, lors du procès de Louis XVI, motiva ainsi son vote : « Je cherche dans la loi la peine contre les conspirateurs; j'y trouve la mort, je prononce la mort. » Il parla ensuite sur une pétition des anabaptistes, fit une motion en faveur des enfants des condamnés à mort, fut secrétaire de l'assemblée, et fit exclure les nobles et les

prêtres des fonctions publiques. Entré au comité de sûreté générale, il justifia la conduite de ce comité envers Carrier, et intervint encore dans plusieurs questions politiques. Après la session, Monmayou fut élu député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, par 97 voix 108 votants; le même jour il obtint la majorité dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Vienne. Il traita spécialement, dans cette assemblée, des matières de finances, et passa, le 25 germinal an VI, au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'au 18 brumaire an VIII. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides (il s'était mis à la tête de la fédération dans le Lot pendant les Cent-Jours), il quitta la France le 29 janvier 1816, se dirigeant sur Genève avec sa femme et son fils; il laissa deux filles dont une mariée avec un notaire. Mal accueilli à Genève, il gagna Constance, où il vit mourir d'autres conventionnels réfugiés comme lui, Guvardin, Charrel, Legendre, Dubouchet. Dans l'aisance (il avait pour deux cent mille francs de biens-fonds), mais vieux et malade, il demanda à rentrer en France (5 février 1819). Sa demande ne fut sans doute pas accueillie, car les dossiers de la police n'ont gardé aucune trace de son retour.

MONNECOVE (DE). — Voy. LE SERGEANT.

MONNEL (SIMON-EDME), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bricou (Haute-Marne) le 27 octobre 1747, mort à Constance (grand-duché de Bade) le 30 novembre 1822, était curé de Valdelancourt en Champagne, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé du bailliage de Chaumont-en-Bassigny aux États-Généraux, par 233 voix. Un véritable enthousiasme patriotique animait en ce temps, par toute la France, les nouveaux élus. « Je me mis en route, a écrit l'abbé Monnel, peu de jours après ma nomination, et voyageai avec deux hommes, Lalo, médecin, et Aubert, curé de Couvignon, que les mêmes fonctions appelaient à Paris et qui, comme moi, étaient impatients d'y arriver les premiers. Lalo réunissait des connaissances assez étendues en histoire et en politique; Aubert avait moins à dire, mais il était homme de bien et modeste, un peu confus même de l'honneur dont il était revêtu. » Monnel se fit peu remarquer dans l'Assemblée dont il fut secrétaire, vota la vérification en commun des pensions, prêta le serment civique le 27 décembre 1790, puis reparut, le 4 septembre 1792, comme député de la Haute-Marne à la Convention nationale, le 2^e sur 7, élu par 268 voix (405 votants). Il vota avec la majorité pour la mort de Louis XVI, en disant : « Je déclare, au nom du peuple français, que Louis a mérité la mort. » Il remplit encore les fonctions de secrétaire, se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, se déclara l'adversaire des comités révolutionnaires, et parut quelquefois à la tribune. Le 21 floréal an IV, il fut un des sept ex-conventionnels désignés pour compléter le Conseil des Cinq-Cents; mais cette décision ne fut pas maintenue par le Conseil des Anciens, et Monnel se retira dans son pays natal, où il fut nommé, au Concordat, curé desservant de Villiers-le-Sec, près de Chaumont. Il exerça encore son ministère, lorsque la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides lui fut appliquée : il avait signé l'Acte additionnel. Obligé de quitter la France, il se rendit à Constance-sur-le-Lac (grand-duché de Bade), et y vécut d'une pension que lui faisait sa famille. Le 14 janvier

1819, les habitants de Villiers-le-Sec, ses anciens paroissiens, adressèrent au roi une supplique en grâce qui ne fut pas accueillie. Monnel resta à Constance, et, un mois avant sa mort (29 octobre 1822), déposa entre les mains de M. Wiehl, préfet du collège de la ville, une rétractation notariée témoignant « son repentir d'avoir voté la mort du roi, et demandant pardon à Dieu et aux hommes de tout ce qu'il avait fait ou dit contre la religion catholique, apostolique et romaine. » A ses funérailles, le curé de la cathédrale de Constance prononça un discours dans lequel il exprima ses regrets et ceux du clergé catholique de la ville. Monnel a laissé, en manuscrit, plusieurs ouvrages sur la religion. Il n'a fait imprimer qu'une brochure intitulée : *Réponse à l'exposition des principes sur la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'Assemblée nationale* (1790).

MONNERAYE (CHARLES-ANGE, COMTE DE LA), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, membre du Sénat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 février 1812, ancien officier d'état-major, conseiller général du canton de Malestroit depuis 1843, se présenta, comme candidat de l'opposition légitimiste, au Corps législatif, aux élections du 24 mai 1869, dans la 1^{re} circonscription du Morbihan; il fut élu par 15,528 voix (29,915 votants, 39,941 inscrits), contre 13,269 au député sortant, M. Thomas Kercado, candidat officiel, et 1,105 à M. Jules Simon. Il siégea dans le tiers-parti, et vota pour la guerre contre la Prusse. Élu de nouveau, le 8 février 1871, représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 10, par 56,711 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits), il prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, signa la demande de rétablissement de la monarchie et l'adresse des députés syllabistes au pape, et vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Nommé sénateur du Morbihan, le 30 janvier 1876, par 220 voix (335 votants), il vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, combattit les ministères républicains, et fut successivement réélu sénateur, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 215 voix (327 votants), et à celui du 5 janvier 1883, par 659 voix (944 votants). Il continua de combattre de ses votes, à la Chambre haute, la politique républicaine; il s'est prononcé, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. On a de lui : *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des XI^e et XII^e siècles*.

MONNERON (CHARLES-CLAUDE-ANGE), député en 1789, né à Antibes (Var) le 15 avril 1735, mort en 1804, appartenait à une famille de riches banquiers français. Il fut longtemps intendant dans la Compagnie des Indes et amassa dans cette fonction une fortune considérable. D'heureuses spéculations auxquelles il se livra à son retour en France l'augmentèrent encore, et ce fut lui qui commandita les frères Montgolfier. Élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée

d'Annonay, avec 104 voix (241 votants), Monneron l'aîné, comme on l'appela, fit partie du comité des subsistances, prêta le serment du Jeu de paume, entra au comité des impositions, et fut en congé du 31 août 1790 au 29 juin 1791. Il ne fut pas réélu aux assemblées qui suivirent. Il obtint en 1791, conjointement avec ses frères (V. p. bas), le droit de frapper une monnaie de cuivre, composée de pièces de deux sous et de cinq sous et qui porta leur nom : les *monnerons*. En 1794, il fit partie d'une commission de commerce et des approvisionnements de la République. Plus tard, on le chargea d'opérer, avec les commissaires anglais, l'échange des prisonniers faits dans les Indes. Il cessa ensuite de s'occuper des affaires publiques.

MONNERON (JEAN-LOUIS), député en 1789, né à Annonay (Ardèche) le 8 septembre 1742, mort en 1805, frère du précédent, fut négociant aux Indes-Orientales qu'il habita longtemps. Élu, le 13 mars 1789, député aux États-Généraux par les Indes-Orientales, il fut admis à siéger le 11 novembre 1790, fut membre du comité colonial, et prit assez souvent la parole dans les discussions relatives aux colonies. Il publia même un *Mémoire* à cet égard, où il refusait de donner aux colons l'initiative des lois applicables dans les colonies, et consacrait la dépendance des hommes de couleur, sans admettre leur émancipation civile. Il parla, le 20 janvier 1791, sur les événements de Chandernagor, et fit un don patriotique (13 août 1791) en faveur de ceux qui allaient aux frontières. Compromis, en 1798, dans la banqueroute de son frère, il fut arrêté mais relâché peu après, sa culpabilité n'ayant pas été établie.

MONNERON (PIERRE-ANTOINE), député en 1789, frère des précédents, né à Annonay (Ardèche) le 1^{er} janvier 1747, mort à Paris en 1801, fut élu, en avril 1789, député aux États-Généraux par l'Ille-de-France. Il se fit peu remarquer à la Constituante, où il ne fut admis que le 12 février 1791, fit partie, dès le lendemain, du comité des colonies, et, comme son frère, fit un don patriotique pour les volontaires qui partaient à la frontière. Il fut associé, par la suite, aux opérations commerciales de sa famille.

MONNERON (JOSEPH-FRANÇOIS-AUGUSTIN), député en 1791, né en 1755, mort à une date inconnue, négociant à Paris, fit de l'agiotage et de la spéculation, avec ses frères, et obtint, pendant la Constituante, l'autorisation de faire frapper à son nom des pièces de cuivre de 5 et de 2 sous, qui prirent le nom de *monnerons*, et qu'ils appelèrent « médailles de confiance ». Il en mit une grande quantité en circulation, mais cette monnaie se déprécia rapidement, en raison des nombreuses contrefaçons dont elle fut l'objet. Élu, le 28 septembre 1791, député à l'Assemblée législative par le département de Paris, le 24^e et dernier, avec 414 voix (710 votants), il demanda l'organisation des écoles primaires et la punition des prêtres qui refuseraient de se soumettre aux lois. Il vota aussi contre les projets tendant à réprimer l'accaparement des denrées coloniales. Il donna ensuite sa démission et fut remplacé par Kersaint. Nommé, sous le Directoire, directeur de la caisse des comptes courants, il disparut subitement en 1798, en laissant un grand nombre de billets impayés en circulation. Il fut poursuivi devant les tribu-

naux de la Seine, et acquitté, grâce à l'intervention de Barras, qui était son ami.

MONNET (FRANÇOIS), représentant du peuple en 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 30 avril 1796, mort à Paris le 13 avril 1850, ancien élève de l'École polytechnique, s'établit notaire à Dijon, et devint commandant de la garde nationale. Fils adoptif de Prieur (de la Côte-d'Or), il fut l'adversaire du gouvernement de Louis-Philippe, et présida à Dijon la Société des droits de l'homme. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 10, par 75,916 voix, il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota, souvent avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il devint caissier principal à la compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

MONNET (ALFRED), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Mougou (Deux-Sèvres) le 1^{er} octobre 1820, mort le 9 juin 1890, était propriétaire à Mougou dont il devint maire (1840). Étant venu se fixer à Niort en 1851, il fut nommé conseiller municipal de cette ville (1860), adjoint au maire (1865), conseiller général du 1^{er} canton de la ville (1868), et fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1869. Le 8 février 1871, il fut élu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 7, par 60,673 voix sur 66,073 votants et 100,005 inscrits. Il siégea à droite, donna, cette même année, sa démission de maire de Niort, interpella le gouvernement (21 août 1871) en faveur de la liberté de l'enseignement compromise par la fête donnée aux écoles par la municipalité lyonnaise, fut membre de la commission des marchés, de celle du régime général des chemins de fer, et de la sous-commission d'enquête sur l'état des arsenaux et du matériel de guerre, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, le département des Deux-Sèvres l'élut sénateur, par 225 voix sur 424 votants. Il prit place à la droite de la Chambre haute, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie (juin 1877), et combattit la politique scolaire et coloniale des ministres républicains. Le renouvellement triennal du 8 janvier 1882 ne lui fut pas favorable; il échoua avec 174 voix sur 424 votants, et renouça dès lors aux affaires publiques. On a de lui des brochures sur des questions administratives.

MONNIER (JEAN-CHARLES, COMTE), pair de France, né à Cavillon (Vaucluse) le 22 mars 1758, mort à Paris le 29 janvier 1816, s'engagea, en 1789, comme volontaire dans la garde nationale, où il resta jusqu'en 1792. A cette époque, il fut nommé sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie, adjoint à l'état-major et employé dans le camp sous Paris. En février 1793, on l'envoya à l'armée d'Italie, où il se signala à la bataille de Saorgio, puis à Loano,

et enfin avec Bonaparte, à Lodi et à Arcole. Sa brillante conduite à cette dernière affaire lui mérita le grade de général de brigade. Il se distingua ensuite à Rivoli et fit la campagne de 1799 dans le Tyrol. Après la paix de Campo-Formio, il fut nommé commandant d'Ancône, prit part à l'expédition de Naples, s'empara de la forteresse de Civitella (8 décembre), et de celle de Pescara (24 du même mois), défait les Napolitains en plusieurs rencontres, mais fut grièvement blessé à l'attaque du faubourg de la Madeleine, à Naples. Ayant repris peu après son gouvernement d'Ancône, il eut à réprimer une révolte qui ne tarda pas à s'étendre, et contre laquelle, avec les faibles forces dont il disposait, il ne put longtemps lutter. Assiégé dans Ancône, il dut capituler après avoir épuisé toutes ses ressources, et obtint les honneurs de la guerre. Échangé avec le général autrichien Lusignan, il fut nommé, au 18 brumaire, général de division, placé à la tête d'une division de l'armée de réserve, passa le Tessin le 31 mai 1800, s'empara de vive force de Turbigo et se porta sur Milan. Placé sous les ordres du général Desaix, il assista à la bataille de Marengo, où, à Castel-Cerriolo, il lutta contre des forces supérieures; il battit lentement en retraite, en résistant aux attaques répétées de la cavalerie autrichienne; puis, à 4 heures, après l'arrivée de la division Desaix, reçut l'ordre de se porter en avant, reprit Castel-Cerriolo et poursuivit l'ennemi jusqu'à la Bormida. Il eut ensuite à diriger une expédition contre la Toscane, s'empara d'Arrezzo, puis rejoignit le général Brune sur le Mincio, après quatre assauts successifs parvint à occuper Pozzolo, et mit le siège devant Vérone. Durant l'empire, auquel il s'était montré fort hostile, il ne fut pas employé. Chevalier de Saint-Louis à la première Restauration, il se réunit, pendant les Cent-Jours, à l'état-major du duc d'Angoulême, quitta la France et n'y rentra qu'après Waterloo. Il fut alors nommé pair de France, le 17 août 1815, et créé comte. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney (décembre 1815), et mourut d'apoplexie un mois après.

MONNIER (JEAN-LOUIS), député de 1834 à 1837, né à Jeurre (Jura) le 25 août 1789, mort à Lyon (Rhône) le 16 novembre 1842, était négociant dans cette dernière ville. Le 21 juin 1834, il fut élu député du 4^e collège du Jura (Saint-Claude), avec 53 voix (104 votants, 145 inscrits). Il siégea au centre, parmi les partisans du « juste milieu », vota pour les ministres, et quitta la vie parlementaire en 1837.

MONNIER (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1849, né à Langogne (Lozère) le 11 juillet 1795, était propriétaire au Puy, « ce qui ne l'empêche pas, écrivait de lui en 1849 un biographe, d'accepter dans toutes leurs conséquences et de pratiquer, autant qu'il le peut, les principes généraux du socialisme. » Le même biographe ajoutait : « M. Monnier a adopté le programme de la Montagne, et la fermeté de son caractère nous est un sûr garant qu'il ne s'écartera jamais d'une ligne de conduite qu'il a trouvée la seule juste et la seule droite. » Élu, le 13 mai 1849, représentant à la Législative, le 6^e et dernier, par 22,654 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits), il prit place dans les rangs de la minorité démocratique, avec laquelle il se prononça, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage

universel. Il protesta contre le coup d'Etat de 1851 et rentra dans la vie privée.

MONNIER (GEORGES), représentant en 1849, né à l'Isle d'Arz (Morbihan) le 29 septembre 1796, mort à Paris le 12 mai 1851, étudia le droit et les humanités, fut reçu avocat et entra dans l'enseignement. Professeur, puis sous-principal au collège de Vannes, il y fut le maître de M. Jules Simon, qui lui a donné place dans les souvenirs personnels publiés par lui sous ce titre : *Mémoire des autres* : « La philosophie nous était enseignée par M. Monnier qui était chargé de la rhétorique l'année précédente, et que nous avons vu depuis député à l'Assemblée législative. M. Monnier était un saint, et, malgré cela, un homme d'esprit; mais il avait le défaut, assez grave pour un homme qui enseignait la philosophie, de ne pas savoir ce que c'était. Il avait entendu parler d'innovations faites par les Parisiens.

— Ils ont là-bas un jeune homme nommé Victor Cousin, qui a trouvé moyen de raffiner encore par-dessus les raffinements de La Romiguière.

Ce qu'était cette quintessence de raffinement, il ne s'est jamais donné la peine de le chercher.

— On a fait pour moi, nous disait-il, un petit résumé des inventions de La Romiguière.

Il nous le dictait, c'était fort court, d'une puérilité sans égale.

— Tenons-nous-en à la vieille philosophie de nos pères, disait-il ensuite, c'est la bonne.

Et là-dessus, il nous faisait apprendre les *Cahiers de Lyon*, et argumenter à outrance sur toutes sortes de thèses de métaphysique ou de morale. Il ne m'est resté dans l'esprit que la définition de l'idée; je la donne ici en passant, pour ceux de nos lecteurs qui ont le malheur de ne pas avoir étudié les « Cahiers de Lyon » : *Idea est representatio mera objecti circa veritatem realiter presentis*. Cela veut dire, en français : « une idée est la représentation pure d'un objet réellement présent autour de l'esprit », et, en réalité, cela ne veut rien dire du tout. J'ai retenu aussi les fameuses règles d'argumentation en *baroco*. Je m'en suis tant servi pendant un an ! » Catholique fervent, M. Monnier fut inscrit, le 13 mai 1849, sur la liste conservatrice du Morbihan, et élu représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, par 55,995 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits). Il prit place à droite, et opina avec la majorité hostile aux institutions républicaines : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il mourut avant la fin de la législature.

MONNIN (GEORGES-PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Thann (Haut-Rhin) le 11 décembre 1739, mort à une date inconnue, était président de l'administration centrale de Thann, lorsqu'il fut élu, le 22 germinal an V, député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens par 160 voix (198 votants). Il n'y prit la parole que pour défendre les fugitifs du Haut et du Bas-Rhin. Son élection fut annulée au 18 fructidor comme entachée de royalisme. Arrêté en 1798, aux environs de sa ville natale, il fut remis en liberté peu de temps après et cessa dès lors de s'occuper de politique.

MONNIN-JAPY (LOUIS-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Tavoune (Suisse) le 23 juillet 1799, mort à Paris le 17 mai

1878, voyagea d'abord pour la maison Japy frères et fut chargé d'organiser pour eux à Paris en 1828 une maison de vente. Ses affaires ne tardèrent pas à prospérer; il devint l'associé des frères Japy, et fut mis à la tête de la maison de Paris; après les événements de 1848, il fut adjoint puis maire du 6^e arrondissement (Paris), et se signala, en juin 1849, en procédant à l'arrestation de Suchet (du Var) qui voulait installer à la mairie du 6^e arrondissement un gouvernement révolutionnaire. Membre, la même année, du conseil de surveillance des hôpitaux et de l'assistance publique, il se rallia à la politique napoléonienne, fut, en 1852, membre du Consistoire central des églises réformées de France, et élu, le 26 septembre 1852, député au Corps législatif par la 4^e circonscription de la Seine, en remplacement de M. Carnot démissionnaire pour refus de serment, par 11,378 voix (22,755 votants, 41,365 inscrits), contre 10,504 à M. Goudchaux, candidat de l'opposition. Il siégea dans la majorité dynastique et quitta la vie politique aux élections de 1857. Officier de la Légion d'honneur.

MONNOT (JACQUES-FRANÇOIS-CHARLES), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Besançon (Doubs) en 1743, mort à une date inconnue, était chanoine à Besançon. Président du département, il fut élu, le 29 août 1791, député du Doubs à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 161 voix (304 votants). Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 4^e sur 6, par 199 voix (303 votants), il s'exprima ainsi dans le procès du roi : « Louis, conspirateur, a mérité la mort, et comme il est évident pour moi que les prétendants ont toujours eu plus d'obstacles à surmonter que ceux qui sont en titre, je pense que l'intérêt du peuple est ici d'accord avec la justice; et en conséquence je vote pour la peine de mort. » Secrétaire de l'assemblée, il intervint dans un certain nombre de discussions, fit rendre des décrets relatifs à des matières de comptabilité et de finances, présenta le compte des contributions de la Belgique, fit mettre 320 millions à la disposition des commissions exécutives, parla sur la vente des biens nationaux, obtint une nouvelle émission d'assignats de 1,000 livres, etc. Monnot fit encore partie du Conseil des Cinq-Cents, où ses collègues de la Convention l'éluèrent le 4 brumaire an IV. Il continua de s'y occuper activement de questions financières, de l'emprunt forcé, des créances hypothécaires, de l'établissement d'une loterie nationale, quitta l'assemblée en l'an VI, et fut nommé, le 4 ventôse an X, conservateur des bois et forêts à Besançon, et plus tard receveur général du Doubs. Il occupait encore ces fonctions, et était conseiller municipal de Besançon, lorsque Napoléon, aux Cent-Jours, le nomma maire de Besançon (18 avril 1815). Atteint de ce chef par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se retira à Bâle; les nombreuses réclamations de sa famille et de ses amis lui ayant obtenu, le 25 décembre 1818, un sursis indéfini, il rentra à Besançon le 28 janvier 1819, et ne prit plus aucune part aux affaires publiques.

MONNOT-ARBILLEUR (ANTOINE-ALEXIS), représentant en 1871, sénateur en 1876, né à Besançon (Doubs) le 31 mai 1818, mort à Besançon le 20 août 1876, agriculteur, grand propriétaire, et connu pour ses opinions répu-